RAPPORT ANNUEL

LA FRANCAISE TRESORERIE ISR

Fonds commun de placement

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

CARACTERISTIQUES DE L'OPC

Forme juridique : FCP

• L'objectif de gestion

L'objectif de gestion du fonds de classification « monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) et à caractère standard » est de rechercher les opportunités de marché sur des maturités à court terme, dans le but d'offrir une performance égale à l'€STR capitalisé, après déduction des frais.
Cet OPCVM est géré en respectant un filtre qualitatif extra financier selon la politique mise en oeuvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect des exigences du label ISR français selon une approche d'intégration et de sélectivité ESG dans la gestion.
Indicateur de référence : €STR capitalisé. L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion

• Stratégie d'investissement

La société de gestion de l'OPCVM établit un univers d'investissement initial composé des émetteurs existants connus du marché monétaire et des émetteurs des indices de marché obligataires : Indice Bloomberg Global Aggregate Corporate 1-5 ans et indice ICE BofA BB Global High Yield BB 1-5 ans.
Le processus d'investissement se fait selon une approche d'intégration et de sélectivité ESG et se décompose en 3 étapes :
Etape 1 : Politiques d'exclusions légales et sectorielles et gestion des controverses :
A partir de l'univers d'investissement initial, l'équipe de gestion appliquera un filtre lié aux politiques d'exclusions sectorielles de Crédit Mutuel Asset Management qu'elle met en oeuvre pour la gestion de ses fonds. Au-delà des exclusions légales, des exclusions sectorielles sont mises en oeuvre concernant les armements controversés, le tabac, le charbon, et les hydrocarbures. La gestion des controverses de chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifiques. La société de gestion exclura toutes les sociétés ayant des controverses majeures.
Etape 2 : Filtre ESG :
L'analyse extra financière mise en oeuvre selon le processus de sélection des titres ESG conduit à exclure au moins 25 % des émetteurs les moins bien notés de l'univers d'investissement initial couvert. L'analyse propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management s'appuie sur 3 piliers complémentaires : Environnement (par ex : les émissions de CO2, la consommation d'électricité, le recyclage des déchets), Social (par ex : la qualité du dialogue social, l'emploi des personnes handicapées, la formation des salariés) et Gouvernance (par ex : la féminisation des conseils d'administration, la transparence de la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption). Une analyse qualitative complète l'analyse extra-financière issue du modèle.
Etape 3 : Analyse financière et construction du portefeuille :

Le Fonds limite son investissement à des instruments financiers ayant une durée de vie résiduelle maximale inférieure ou égal e à 2 ans s'agissant d'instruments à taux variables ou révisables et d'une maturité maximale de 397 jours pour les instruments à taux fixe. Pour les instruments financiers à taux variables ou révisables, la référence doit se faire sur la base d'un taux ou d'un indice du marché monétaire. Le Fonds pourra également investir dans des obligations vertes des pays de la zone euro et/ou des pays de l'OCDE hors zone euro. La part d'obligations vertes dans le Fonds dépendra de l'évolution du marché et de la taille du gisement. A ce titre, cette part peut représenter jusqu'à 10% du Fonds. Ces obligations vertes devront à la fois respecter les quatre grands principes clés des « green bond principles » à savoir : l'utilisation des fonds, le processus de sélection et d'évaluation des projets, la gestion des fonds et le reporting. Enfin, les émetteurs de ces obligations devront passer positivement l'analyse extra-financière, l'analyse financière qualitative ainsi que l'analyse financière quantitative. Le portefeuille sera investi dans des signatures supérieures ou égales à A-2 ou P2, (selon les agences de notation Standard & Poor's, Moody's) ou jugées équivalentes selon l'analyse de la société de gestion. La société de gestion ne recourra pas exclusivement ou mécaniquement à des notations externes. Elle effectuera sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs au moment de l'investissement ou en cas de dégradation de ces derniers, afin de décider de les céder ou les conserver. Le portefeuille pourra détenir des instruments financiers du marché monétaire émis ou garantis par une autorité locale, régionale ou centrale d'un État membre, la Banque centrale d'un Etat membre, la Banque Centrale Européenne, l'Union européenne ou la Banque Européenne d'investissement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque de développement du Conseil de l'Europe, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, le Fonds monétaire international, le Fonds européen de stabilité financière, le mécanisme européen de stabilité, le Fonds européen d'investissement, les émetteurs supranationaux et publics européens (garantie explicite ou implicite de l'Etat où est domicilié l'émetteur public), les Banques Centrales Nationales). La fourchette de sensibilité est comprise entre 0 et 0,5. Le fonds pourra investir dans la limite de de 10% dans des parts ou actions d'OPCVM/FIA monétaires. Le fonds pourra faire des pensions livrées (cessions et acquisitions de titres). Ces opérations, limitées à la réalisation de l'objectif de gestion, permettront de gérer la liquidité. Le gérant couvrira systématiquement le risque de change dans le cas d'investissement sur des titres dont la devise n'est pas l'euro (devise des pays de l'OCDE hors euro). Il peut toutefois exister un risque de change résiduel dû à une couverture qui n'est pas parfaite. Le fonds utilisera des instruments financiers à terme ou conditionnels à sous-jacent taux, change ou indices représentatifs de l'une de ces catégories dans un but de couverture des risques de taux et de change. Il pourra s'agir de futures, forwards, options, swaps sur indices de taux et de change. Ces opérations sont réalisées dans la limite d'une fois l'actif du fonds.

Les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG ne seront pas néanmoins automatiquement retenus dans la construction du portefeuille, leur intégration dans le portefeuille final restant un choix discrétionnaire du gérant. Les titres vifs sélectionnés par l'équipe de gestion, qui intègrent des critères extra-financiers, et les OPC sélectionnés par l'équipe de gestion bénéficiant du label français ISR représentent 90% du portefeuille. L'OPCVM pourra inves tir en titres vifs n'intégrant pas de critères extra-financiers et en parts ou actions d'OPC non labellisés ISR dans la limite de 10% de l'actif net.

COMMENTAIRE DE GESTION

Sur l'exercice, la BCE a adopté une politique monétaire prudente, marquée par une pause dans la baisse des taux directeurs. Après avoir réduit le taux de la facilité de dépôt de 4 % à 2 % entre mai 2024 et juin 2025, la BCE a maintenu ses taux inchangés à 2,00 % (facilité de dépôt). Cette décision repose sur une inflation proche de l'objectif de 2 %, avec des projections autour de l'objectif pour l'année 2025.

La BCE a également poursuivi la réduction de son bilan, en cessant les réinvestissements des programmes d'achats d'actifs (APP et PEPP), signalant un resserrement de sa politique non conventionnelle. L'orientation monétaire reste donc ambivalente : assouplissement par les taux, mais resserrement via le bilan.

Sur le plan politique, l'année a été marquée par un accord commercial entre l'UE et les États-Unis, signé en juillet 2025, instaurant des droits de douane de 15 % sur les exportations européennes. Bien que cet accord ait évité une guerre commerciale, il a été perçu comme déséquilibré, notamment en France, où il a suscité de vives critiques.

Aux États-Unis, la Réserve fédérale (Fed) a progressivement abaissé ses taux, passant de 4,50 % à 4,00 % entre juillet et octobre 2025. Cette divergence entre la BCE et la Fed a réduit l'écart de taux transatlantiques.

Depuis juin 2025, l'€str, taux de référence du marché monétaire, est resté extrêmement stable autour de 1,92%.

En termes de gestion, l'instabilité politique en France a offert quelques opportunités de marché, notamment à travers un léger écartement des spreads des banques françaises sur les maturités supérieures à 6 mois.

Performances sur l'exercice des parts :
DO (FR0000991390) : 2.58%
I (FR0010609115) : 2.71%
B (FR0011361229) : 2.70%
TC (FR0013289022) : 2.70%

Performance de l'indice de référence sur l'exercice : 2.57%

Règlement SFDR et Taxonomie

Article 8
La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.
L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852.
Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.
Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :
- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte disponible sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management :
https://www.creditmutuel-am.eu/fr/professionnels/finance-responsable/politiques-sectorielles.html
Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088.
Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Le disclaimer de l'Addendum figure en dernière page du rapport annuel.

Label

L'OPC bénéficie du label ISR

Frais de gestion indirects calculés

56 260,73 EUR

Article 29

En vertu du décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie Climat, les informations à communiquer font dorénavant l'objet d'un rapport spécifique publié au plus tard le 30 juin de chaque année sur le site de Crédit Mutuel Asset Management sur la page suivante, où sont également accessibles toutes les informations sur la démarche ESG de la SGP :
Finance responsable | Crédit Mutuel Asset Management - Non professionnels (creditmutuel-am.eu)

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE

- ## INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

- ## Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet : www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 128 Bd Raspail – 75006 PARIS.

- ## Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :
- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

- ## Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

- ## Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

- ## Politique de rémunération

La Politique de rémunération des Sociétés de Gestion du Groupe La Française encadre la rémunération de l'ensemble des membres du personnel.

Le Groupe La Française veille au respect d'une politique de rémunération, source de valorisation et de motivation pour ses équipes et s'assure qu'à niveau de poste et de responsabilité équivalent, les rémunérations soient attribuées avec équité.

La Politique est déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts. Elle promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des FIA ou OPCVM ou incompatibles avec l'intérêt des clients.

A- Processus Opérationnel

Le comité des Nominations et des Rémunérations de GLF a pour mission de déterminer et de mettre en œuvre les actions nécessaires au respect par la filière de ses obligations réglementaires en la matière. Il rend compte de ses travaux au conseil de surveillance de GLF, qui les soumettra à l'approbation du comité des Nominations et des Rémunérations faitier Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
En complément de la supervision du calcul du bonus pool, le comité des Nominations et des Rémunérations de GLF propose les rémunérations des membres du directoire du Groupe La Française, des responsables des lignes métiers, ainsi que celles des responsables des fonctions de contrôle (c'est-à-dire le directeur des risques, de la Conformité et du contrôle interne actifs cotés, le directeur des risques, de la Conformité et du contrôle interne actifs non cotés, le directeur du Pilotage des risques et risques opérationnels, DPO, le directeur Juridique et Conformité Distribution & Transverse).
Ces propositions sont soumises à l'approbation du comité des Nominations et des Rémunérations faitier Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
Les recommandations du comité des Nominations et des Rémunérations de GLF s'inscrivent dans le cadre des lignes directrices de Crédit Mutuel Alliance Fédérale) sur la gestion de rémunérations (individuelles et collectives) et des carrières des membres des CODIR-COMEX.

B- Personnel Identifié

Pour les Sociétés de Gestion on entend par Personnel Identifié les personnes suivantes, lorsque leurs activités professionnelles ont une incidence substantielle sur les profils de risques des Société de Gestion ou des FIA ou OPCVM qu'ils gèrent :
- Les gérants ;
- Les membres de la Direction Générale ;
- Les preneurs de risques c'est-à-dire les membres du personnel occupant des postes clés ayant une influence notable sur les décisions d'investissement et la gestion des risques ;
- Les personnes exerçant une fonction de contrôle ;
- Les personnes placées sous l'autorité des Sociétés de Gestion qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que les membres de la Direction Générale et des preneurs de risques.

C- Rémunérations

La Politique de Rémunération repose sur et met en place les principes suivants :

- L'équité : La Française veille au respect d'une Politique, source de valorisation et de motivation pour ses équipes et s'assure qu'à niveau de poste et de responsabilité équivalent, les rémunérations soient attribuées avec équité. Le respect de l'équité intervient tant lors des recrutements qu'au cours de la vie du contrat de travail et concerne plus particulièrement l'égalité salariale entre hommes et femmes.
- L'alignement des intérêts : la Politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation des collaborateurs, ainsi qu'à la performance de La Française sur le long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses actionnaires et de ses collaborateurs.
- La valorisation de la performance associée à une maitrise du risque, dans le respect des réglementations applicables : le montant total des rémunérations ne doit pas entraver la capacité de La Française à renforcer le niveau de ses fonds propres. L'enveloppe de rémunération variable

affectée aux collaborateurs concernés doit être cohérente non seulement avec les objectifs individuels qui lui sont assignés, mais également avec les objectifs du département auquel ils appartiennent.

La Française attache une importance particulière au lien entre le processus annuel d'appréciation individuelle des compétences et des performances qualitatives et quantitatives et l'évolution des rémunérations, qui ne peuvent être dissociés. La Française s'engage notamment à promouvoir la performance de manière constante en prenant en considération lors de la détermination de la rémunération, les risques, ainsi que la réalisation d'objectifs de performance individuels et collectifs ambitieux, n'encourageant pas de comportements inappropriés, et visant au respect des valeurs du Groupe.

La Française a ainsi fait de la philosophie d'alignement entre ses résultats et les rémunérations l'une de ses priorités. L'absence de résultat ou des résultats insatisfaisants peuvent entrainer la diminution ou l'absence de versement de la rémunération variable.

La Française tient à soumettre le système de rémunération à une gouvernance d'entreprise établie ainsi qu'à une stricte conformité avec les procédures, règlements internes, législation sociale et législation du secteur financier.

Aux fins de la Politique, la rémunération applicable à l'ensemble du personnel du Groupe La Française se compose au minimum d'une part fixe qui rémunère la capacité du collaborateur à tenir son poste de façon satisfaisante.

Toutefois, pour certains membres du personnel, cette part de rémunération peut être complétée d'une part variable (en numéraire) qui vise à reconnaitre la performance individuelle du collaborateur concerné, ses contributions et son comportement, la performance de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et les résultats des sociétés du Groupe dans leur ensemble.

D'une manière générale, un équilibre approprié est établi entre les parts fixe et variable de la rémunération globale du collaborateur, quand ce dernier bénéficie d'une rémunération variable. En toute hypothèse, la part fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de part variable, notamment en préservant la possibilité de réduire la part variable et qu'elle soit réduite à zéro dans certaines circonstances. Par ailleurs, la rémunération des membres du personnel vise à être motivante tout en étant dans la moyenne du marché.

Les critères quantitatifs et qualitatifs d'évaluation de la performance dépendent de la fonction occupée par le collaborateur.
Les critères, quantitatifs (financiers) et qualitatifs (non-financiers), sont évalués de manière pluriannuelle, à la fois au niveau de l'entité, du département concerné et du collaborateur.
Les critères quantitatifs couvrent une période suffisamment longue pour permettre d'appréhender correctement les risques liés à l'activité du collaborateur.
Les critères qualitatifs sont par exemple le degré de satisfaction des clients ou le strict respect par le collaborateur des règles internes. Ils traduisent également l'implication des collaborateurs dans le développement et le déploiement du dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.
Les critères quantitatifs et qualitatifs sont pondérés de manière à fournir des incitations adéquates au collaborateur sur le long-terme. Dans cette optique, un objectif de gestion des risques et de conformité commun à tous les collaborateurs fait l'objet d'une évaluation séparée pour chaque collaborateur.
Les critères sont repris en annexe IV de la présente politique de rémunération.

Pour toute rémunération variable excédant 100 000 euros, la première tranche de 50% sera payée en numéraire fin mars N+1. La tranche de 50% restante (Tranche Reportée) fera l'objet d'une acquisition progressive et échelonnée sur 3 périodes de 1 an chacune.

La rémunération variable des responsables des fonctions de contrôle est directement déterminée par le Comité des Nominations et des Rémunérations Groupe. La part fixe de la rémunération est privilégiée s'agissant des fonctions de contrôle. En ce qui concerne la détermination de la part variable de leur rémunération, l'évaluation des performances est effectuée en toute indépendance. Plus précisément, afin d'éviter les conflits d'intérêts, l'évaluation des performances des fonctions de contrôle s'appuie essentiellement sur des critères non financiers.

La Politique est déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et pour prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients du Groupe. Pour l'année civile 2024, les rémunérations sont réparties ainsi (en €) :

Effectif (toute personne présente au cours de l'année et rémunérée (totalité ou partielle)) : 331
Total Rému. DADS 2024 : 20 496 203,76 €
Fixe : 18 866 203,76 €
%fixe : 92,05 %
Variable 2024 : 1 630 000,00 €
Nb bénéficiaire variable : 74
% du variable : 7,95 %
Total rému. Cadres dirigeant : 2 440 843,93 €
Total rému. Preneurs de risques : 7 523 159,90 €

La Politique de rémunération a été revue en 2024.

La Politique est revue et validée par le Conseil de Surveillance du Groupe assisté par le Comité des rémunérations Groupe et par le Comité des rémunérations des Entités du Groupe.
Par ailleurs, elle a fait l'objet d'une évaluation interne centrale et indépendante dont les résultats s'avèrent satisfaisants.

De plus amples informations quant à la gouvernance et aux principes directeurs de la Politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de La Française : www.la-francaise.com

- ## Evènements intervenus au cours de la période

31/12/2024 Mise à jour de la trame : Modification du siège social de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
31/12/2024 Caractéristiques de gestion : Suppression de la contrainte d'un minimum de 75 % d'obligations de la zone euro
31/12/2024 Caractéristiques de gestion : Modification de la durée de placement recommandée
01/07/2025 Changement de délégation : Changement de délégataire de la gestion administrative et comptable au profit du CIC en lieu et place de BNP Paribas S.A.
01/07/2025 Changement de délégation : Changement de dépositaire, établissement désigné pour recevoir les S/R et TCC au profit de BFCM en lieu et place de BNP Paribas S.A.
01/07/2025 Frais : Passage au forfait pour les frais de fonctionnement et autres services
01/07/2025 Caractéristiques juridiques : Passage de la méthode de valorisation au cours d'ouverture

Bilan actif au 30/09/2025 en EUR

	30/09/2025	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	**0,00**	**0,00**
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)[1]	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)[1]	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)[1]	**128 930 652,19**	**18 981 026,57**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	128 930 652,19	18 981 026,57
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	**2 805 280 145,38**	**2 797 287 664,55**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 805 280 145,38	2 797 287 664,55
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**343 593 103,79**	**305 409 546,47**
OPCVM	170 501 078,22	305 409 546,47
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	173 092 025,57	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	**0,00**	**0,00**
Instruments financiers à terme (G)	**3 065 297,05**	**0,00**
Opérations temporaires sur titres (H)	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I)	**0,00**	**0,00**
Autres actifs éligibles (J)	**0,00**	**0,00**
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	**3 280 869 198,41**	**3 121 678 237,59**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**0,00**	**315 045,38**
Comptes financiers	**407 221 611,90**	**28 707 911,41**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II[1]	**407 221 611,90**	**29 022 956,79**
Total Actif I + II	**3 688 090 810,31**	**3 150 701 194,38**

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif au 30/09/2025 en EUR

	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres :		
Capital	3 583 973 296,98	3 026 986 803,21
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	95 608 156,91	123 181 856,80
Capitaux propres I	**3 679 581 453,89**	**3 150 168 660,01**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	**119 789,97**	**129 582,90**
Emprunts	**0,00**	**0,00**
Autres passifs éligibles (C)	**0,00**	**0,00**
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	**119 789,97**	**129 582,90**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**8 389 566,45**	**402 951,47**
Concours bancaires	**0,00**	**0,00**
Sous-total autres passifs IV	**8 389 566,45**	**402 951,47**
Total Passifs : I + III + IV	**3 688 090 810,31**	**3 150 701 194,38**

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR

	30/09/2025	30/09/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	0,00	0,00
Produits sur obligations	1 056 762,84	689 305,96
Produits sur titres de créance	87 649 915,60	83 240 376,60
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	3 514 331,37	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	2 052 072,55	730 882,83
Sous-total Produits sur opérations financières	**94 273 082,36**	**84 660 565,39**
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	-3 549 939,68	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres charges financières	-11 378,20	-7 345,11
Sous-total charges sur opérations financières	**-3 561 317,88**	**-7 345,11**
Total Revenus financiers nets (A)	**90 711 764,48**	**84 653 220,28**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-3 977 172,77	-3 340 761,84
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-3 977 172,77**	**-3 340 761,84**
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	**86 734 591,71**	**81 312 458,44**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**10 639 484,94**	**-5 950 515,24**
Revenus nets I = C + D	**97 374 076,65**	**75 361 943,20**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	15 602 608,95	26 451 880,04
Frais de transactions externes et frais de cession	-69 709,90	-98 000,00
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**15 532 899,05**	**26 353 880,04**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**2 308 594,75**	**-1 401 890,50**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	**17 841 493,80**	**24 951 989,54**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-17 212 194,44	26 172 924,25
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	**-17 212 194,44**	**26 172 924,25**

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR

	30/09/2025	30/09/2024
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**-2 395 219,10**	**-3 305 000,19**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**-19 607 413,54**	**22 867 924,06**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice **J**	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice **K**	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice **L**	0,00	0,00
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K + L	**0,00**	**0,00**
Résultat net = I + II + III - IV	**95 608 156,91**	**123 181 856,80**

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du fonds de classification « monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) et à caractère standard » est de rechercher les opportunités de marché sur des maturités à court terme, dans le but d'offrir une performance égale à l'€STR capitalisé, après déduction des frais.
Cet OPCVM est géré en respectant un filtre qualitatif extra financier selon la politique mise en oeuvre par Crédit Mutuel Asset Management et dans le respect des exigences du label ISR français selon une approche d'intégration et de sélectivité ESG dans la gestion.
Indicateur de référence : €STR capitalisé. L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	30/09/2025	30/09/2024	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021
Actif net total	**3 679 581 453,89**	**3 150 168 660,01**	**3 004 248 018,54**	**3 191 284 360,38**	**7 409 685 618,91**
PART CAPI B					
Actif net	25 111 407,08	21 007 800,50	26 260 321,32	18 243 146,89	15 985 691,39
Nombre de parts	231 246,66630	198 671,26620	258 420,70760	184 332,84920	160 597,71650
Valeur liquidative unitaire	108,590	105,740	101,600	98,960	99,530
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values latentes et réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	3,82	3,36	1,50	-0,65	-0,27
PART CAPI I					
Actif net	2 494 428 827,36	2 162 915 467,20	2 300 533 660,74	2 927 264 170,86	7 212 784 699,50
Nombre de parts	21 307,33064	18 975,48140	21 003,37405	27 444,44723	67 242,10126
Valeur liquidative unitaire	117 069,04	113 984,74	109 512,89	106 659,56	107 265,90
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values latentes et réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	3 572,50	3 644,45	1 636,29	-701,81	-289,52
PART CAPI R					
Actif net	921 755 693,80	697 828 731,20	448 965 341,52	150 755 068,99	113 375 217,58
Nombre de parts	9 889,90080	7 680,80054	5 139,46384	1 771,11410	1 323,66003
Valeur liquidative unitaire	93 201,71	90 853,64	87 341,80	85 117,56	85 652,82
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values latentes et réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	3 185,83	2 852,12	1 253,26	-611,43	-282,77

Annexes des comptes annuels

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	30/09/2025	30/09/2024	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021
PART CAPI T C					
Actif net	238 285 525,65	268 416 661,11	228 488 694,96	95 021 973,64	67 540 010,44
Nombre de parts	2 206 759,82144	2 553 095,17877	2 261 672,37730	965 855,46319	682 642,79263
Valeur liquidative unitaire	107,970	105,130	101,000	98,370	98,930
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values latentes et réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	3,03	3,35	1,50	-0,64	-0,26

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui de la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part T C :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part R :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part B :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part I :
Pour les revenus : capitalisation totale
Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

- **Frais de gestion fixes (taux maximum)**

		Frais de gestion fixes	Assiette
T C	FR0013289022	0,1 % TTC taux maximum dont frais de gestion financière : 0,078 % TTC taux maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,022 % TTC taux maximum	Actif net
R	FR0000991390	0,3 % TTC taux maximum dont frais de gestion financière : 0,278 % TTC taux maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,022 % TTC taux maximum	Actif net
B	FR0011361229	0,75 % TTC taux maximum dont frais de gestion financière : 0,728 % TTC taux maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,022 % TTC taux maximum	Actif net
I	FR0010609115	0,1 % TTC taux maximum dont frais de gestion financière : 0,078 % TTC taux maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,022 % TTC taux maximum	Actif net

- **Frais de gestion indirects (sur OPC)**

		Frais de gestion indirects
T C	FR0013289022	Néant
R	FR0000991390	Néant
B	FR0011361229	Néant
I	FR0010609115	Néant

- **Commission de surperformance**

Part FR0013289022 T C
Néant

Part FR0000991390 R
Néant

Part FR0011361229 B
Néant

Part FR0010609115 I
Néant

- **Rétrocessions**

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.
Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « Frais de gestion supportés par l'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes… Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Obligations : 200 € Swaps : 300 € Futures : contrat 6 € ; option 2,50 € OPC : 15 € (OPC monétaire) Prélèvement sur chaque transaction			

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

- **Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse.
Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :
Places de cotation européennes : Premier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.
Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.
En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

- **Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :**

L'évaluation se fait au cours de Bourse :
Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :
Places de cotation européennes : Premier cours de bourse du jour.
Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.
Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.
Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.
En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.
Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :
- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

- **Titres d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

- **Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au premier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

- **Acquisitions temporaires de titres :**

• Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.

• Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
• Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

- **Cessions temporaires de titres :**

• Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
• Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

- **Valeurs mobilières non-cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

- **Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :
- BTF/BTAN :
Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.
- Autres TCN :
Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.
Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

- **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Premier cours du jour ou cours de compensation veille.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours veille ou cours de compensation veille.

- **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :
- Options cotées sur des Places européennes : Premier cours du jour ou cours de compensation veille.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours veille ou cours de compensation veille.

- **Opérations d'échanges (swaps) :**

• Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
• Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
• L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
• Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

- **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

• Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
• Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
• Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
• Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

- **Garantie reçue :**

Néant

- **Garantie donnée :**

Informations relatives aux garanties financières (acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou aux dérivés négociés de gré à gré)
Nature des garanties financières :
Dans le cadre des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ ou opérations sur dérivés négociées de gré à gré, l'OPC peut recevoir à titre de collatéral des espèces dans sa devise de référence. Les garanties seront conservées par le dépositaire de l'OPC.
• Politique de réinvestissement de garanties reçues :
Les garanties financières reçues en espèces sont réinvesties conformément aux règles applicables.
Les garanties financières reçues doivent pouvoir donner lieu à une pleine exécution par l'OPC à tout moment et sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci. Les garanties financières reçues en espèces pourront être :
- placées en dépôt ;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
Les titres reçus en collatéral ne pourront être ni vendus, ni réinvestis ni remis en garantie.

Informations complémentaires

Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement. Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à provisionner le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autres services » étaient inférieurs au taux affiché.
Les frais liés à la recherche conformément aux dispositions du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au Compartiment, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.
Un pourcentage des frais de gestion peut être versé pour rémunérer les commercialisateurs et distributeurs, sous réserve de la réglementation applicable.
Autres frais facturés à l'OPCVM :
- les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du Code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

- **Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe**

- **Annexe :**

1. Concernant le tableau d'Exposition directe aux marchés de crédit :
Les notations financières de 2 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.
La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.
Il existe deux types de rating : la note long terme (plus d'un an), plus détaillée, et la note court terme
La règle appliquée consiste à retenir
- En priorité, la note du titre si elle existe
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

Si aucune notation n'est récupérée, la notation interne de la société de gestion est appliquée :
La société de gestion Crédit Mutuel Asset Management utilise, pour la détermination des ratings internes long terme et court terme des émetteurs, un modèle propriétaire, indépendant des ratings des agences, basé entre autres sur les données financières et extra-financières de l'émetteur analysé. Ceci à l'exception des émetteurs souverains, quasi-souverains et supranationaux pour lesquels les ratings internes long terme et court terme sont basés sur les ratings des 3 principales agences de notation (S&P, Moody's et Fitch).
Par ailleurs, aucune note interne n'est déterminée par les analystes de notre Groupe sur les entités de notre Groupe, selon le principe qui veut que l'on ne peut pas se noter soi-même, ce qui reviendrait à être à la fois juge et partie.
Les ratings internes des titres sont déterminés à partir de ceux des émetteurs selon un algorithme prenant en considération leur rang de séniorité.

2. Concernant le tableau d'Inventaire des actifs et passifs :
Le secteur d'activité est renseigné selon la classification Industry Classification Benchmark avec la typologie Sous-secteur.

Evolution des capitaux propres

	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	**3 150 168 660,01**	**3 003 735 713,54**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	10 028 310 829,84	10 806 690 877,80
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-9 583 953 332,28	-10 794 097 194,06
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	86 734 591,71	81 312 458,44
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	15 532 899,05	26 353 880,04
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-17 212 194,44	26 172 924,25
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**3 679 581 453,89**	**3 150 168 660,01**

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
PART CAPI B		
Parts souscrites durant l'exercice	229 426,56390	24 658 190,34
Parts rachetés durant l'exercice	-196 851,16380	-21 184 210,54
Solde net des souscriptions/rachats	32 575,40010	3 473 979,80
PART CAPI I		
Parts souscrites durant l'exercice	75 413,57348	8 729 563 872,29
Parts rachetés durant l'exercice	-73 081,72424	-8 455 399 710,44
Solde net des souscriptions/rachats	2 331,84924	274 164 161,85
PART CAPI R		
Parts souscrites durant l'exercice	11 455,23352	1 057 213 154,34
Parts rachetés durant l'exercice	-9 246,13326	-853 704 881,03
Solde net des souscriptions/rachats	2 209,10026	203 508 273,31
PART CAPI T C		
Parts souscrites durant l'exercice	2 035 571,22876	216 875 615,83
Parts rachetés durant l'exercice	-2 381 906,58609	-253 664 530,27
Solde net des souscriptions/rachats	-346 335,35733	-36 788 914,44

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CAPI B	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI I	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI R	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI T C	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR0011361229	PART CAPI B	Capitalisable	EUR	25 111 407,08	231 246,66630	108,590
FR0010609115	PART CAPI I	Capitalisable	EUR	2 494 428 827,36	21 307,33064	117 069,04
FR0000991390	PART CAPI R	Capitalisable	EUR	921 755 693,80	9 889,90080	93 201,71
FR0013289022	PART CAPI T C	Capitalisable	EUR	238 285 525,65	2 206 759,82144	107,970

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Options	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Swaps	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Autres instruments financiers	0,00	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**
Total	**0,00**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**	**NA**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	**128 930,65**	36 820,82	92 109,83	0,00	0,00
Titres de créances	**2 805 280,15**	1 205 002,95	1 600 277,20	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	**407 221,61**	0,00	0,00	0,00	407 221,61
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	**NA**	-6 597,38	917 207,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**NA**	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**NA**	**1 235 226,39**	**2 609 594,03**	**0,00**	**407 221,61**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-	]3 - 6 mois] +/-	]6 mois -1 an] +/-	]1 - 3 ans] +/-	]3 - 5 ans] +/-	]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	34 924,78	10 292,58	45 143,23	38 570,06	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	1 438 308,70	361 176,61	883 245,96	122 548,88	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	407 221,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	259 171,95	127 538,90	447 534,72	76 364,05	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**2 139 627,04**	**499 008,09**	**1 375 923,91**	**237 482,99**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro					Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	128 930,65	0,00	0,00
Titres de créances	2 538 154,05	0,00	267 126,10
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	**2 667 084,70**	**0,00**	**267 126,10**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	**0,00**	
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP Paribas SA	284,37	
NATEXIS BANQUE SA (EX BFCE)	131,96	
HSBC Bank PLC	83,39	
ABN AMRO SECS FRANCE - LE GUAY	78,32	
UNICREDIT BANCA MOBILIARE	74,49	
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA	67,51	
NatWest Markets NV	53,51	
UniCredit Bank GmbH	30,05	
HSBC Continental Europe SA	19,57	
HSBC INVESTMENT BANK	9,47	
NATWEST MARKET NV LONDON	7,44	
CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ CHEVREUX	6,27	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	**0,00**	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	**0,00**	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	**0,00**	
Titres financiers empruntés	**0,00**	
Titres reçus en garantie	**0,00**	
Titres financiers donnés en pension	**0,00**	
Créances		
Collatéral espèces	**0,00**	
Dépôt de garantie espèces versé	**0,00**	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		**0,00**
Instruments financiers à terme non compensés		
MORGAN STANLEY EUROPE SE		37,23
ABN AMRO SECS FRANCE - LE GUAY		23,53
Nomura Holdings Inc		21,04
CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ CHEVREUX		20,29
BNP Paribas SA		17,70
Dettes		
Collatéral espèces		**0,00**

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d’autres OPC

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	30/09/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	0,00
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	0,00
Ventes à règlement différé	0,00
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres créditeurs divers	0,00
Total des créances	**0,00**
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Rachats à payer	0,00
Achats à règlement différé	-7 970 961,34
Frais de gestion	-409 894,15
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	-8 710,96
Total des dettes	**-8 389 566,45**
Total des créances et dettes	**-8 389 566,45**

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

PART CAPI B	30/09/2025
Frais fixes	25 021,60
Frais fixes en % actuel	0,10
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI I	30/09/2025
Frais fixes	1 988 218,14
Frais fixes en % actuel	0,09
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI R	30/09/2025
Frais fixes	1 750 534,19
Frais fixes en % actuel	0,21
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI T C	30/09/2025
Frais fixes	213 398,84
Frais fixes en % actuel	0,09
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2025
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	**0,00**

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2025
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres reçus en garantie	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	30/09/2025
Titres de créances			
	FR0128956226	BFCM NCP09122025	25 549 800,96
	FR0128817725	CD BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL ESTR +30bp	51 427 573,89
	FR0128877083	CD BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL ESTR +30bp	20 523 596,42
	FR0128865666	CD CM ARKEA ESTR +29bp 17102025	10 267 553,25
	FR0128952639	CD CM ARKEA ESTR +30bp 28112025	10 226 968,00
	FR0128865856	CD CM MAINE-ANJOU BASSE NORMANDIE ESTR +30bp 171	20 537 369,83
	FR0128839893	CD CM OCEAN ESTR +30bp 08102025	30 836 960,61
	FR0128930817	CD CM OCEAN ESTR +32bp 13112025	20 489 997,42
	FR0129405132	CFCMMA NCP11092026	20 002 792,22
	FR0129357374	CFCMMA NCP13072026	10 021 860,51
	FR0129413433	CFCMMA NCP30092026	14 999 100,67
	FR0129403756	CFCMOC NCP09092026	10 001 231,89
	FR0129368769	CFCMOC NCP19082026	10 014 221,86
	FR0128670090	NEU MTN CM OCEAN EUR3M +44bp 03072026	10 075 403,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements			
	FR0000979825	CM-AM CASH ISR-IC	89 999 702,81
	FR0013412822	CM-AM MONE ISR-RC	173 092 025,57
Total			**528 066 158,91**

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
Revenus nets	**97 374 076,65**	**75 361 943,20**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**97 374 076,65**	**75 361 943,20**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**97 374 076,65**	**75 361 943,20**

PART CAPI B		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	745 092,97	503 255,99
Total	**745 092,97**	**503 255,99**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

PART CAPI I		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	64 578 494,46	52 024 438,66
Total	**64 578 494,46**	**52 024 438,66**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

PART CAPI R		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	26 343 636,74	16 378 038,90
Total	**26 343 636,74**	**16 378 038,90**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

PART CAPI T C		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	5 706 852,48	6 456 209,65
Total	**5 706 852,48**	**6 456 209,65**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**17 841 493,80**	**24 951 989,54**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**17 841 493,80**	**24 951 989,54**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**17 841 493,80**	**24 951 989,54**

PART CAPI B		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	139 227,94	166 396,69
Total	**139 227,94**	**166 396,69**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI I		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	11 542 089,61	17 131 054,16
Total	**11 542 089,61**	**17 131 054,16**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI R		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	5 163 915,03	5 528 592,83
Total	**5 163 915,03**	**5 528 592,83**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

PART CAPI T C		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	996 261,22	2 125 945,86
Total	**996 261,22**	**2 125 945,86**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Obligations			**128 930 652,19**	**3,50**
Autres obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**128 930 652,19**	**3,50**
Agro-alimentaire			15 018 263,40	0,41
DGELN Float 06/20/26	EUR	15 000	15 018 263,40	0,41
Banques			87 384 149,29	2,37
ABNANV Float 02/25/27	EUR	280	28 106 008,00	0,76
CM Float 07/10/26	EUR	300	30 124 968,41	0,82
ISPIM 4.21 03/31/26	EUR	100	10 292 577,00	0,28
ISPIM Float 11/16/25	EUR	18 779	18 860 595,88	0,51
Bâtiment et matériaux de construction			10 464 056,20	0,28
CIE DE SAINT-GOBAIN 3,75%23-26	EUR	100	10 464 056,20	0,28
Matériel équipements destinés aux TI			16 064 183,30	0,44
ASML HLDG 3,5%23-061225	EUR	15 600	16 064 183,30	0,44
Titres de créances			**2 805 280 145,38**	**76,24**
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			**2 805 280 145,38**	**76,24**
Aérospatial et défense			39 977 366,51	1,09
NEUCP THALES SA 0% 10/10/2025	EUR	40 000 000	39 977 366,51	1,09
Assurance - Non vie			14 998 047,80	0,41
COFACE NCP03102025	EUR	15 000 000	14 998 047,80	0,41
Automobiles et équipementiers			19 908 324,95	0,54
ECP VW FIN 121225	EUR	20 000 000	19 908 324,95	0,54
Banques			2 104 271 480,12	57,19
AB.A.B.N.2.27%1025	EUR	30 000 000	29 978 645,11	0,81
BARCLA NCP08092026	EUR	50 000 000	50 067 698,89	1,36
BFCM NCP09122025	EUR	25 000 000	25 549 800,96	0,69
BILBAO NCP01122025	EUR	20 000 000	19 922 736,78	0,54
BILBAO NCP21112025	EUR	30 000 000	29 902 617,29	0,81
BPCE NCP08052026	EUR	15 000 000	15 130 597,54	0,41
BPCE NCP09102025	EUR	30 000 000	30 833 913,63	0,84
BPCE NCP22012026	EUR	10 000 000	10 178 252,40	0,28
BPCE NCP22072026	EUR	40 000 000	40 141 068,57	1,09
CD BANK MONTREAL26	EUR	40 000 000	39 460 497,65	1,07
CD BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL ESTR +30bp	EUR	20 000 000	20 523 596,42	0,56
CD BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL ESTR +30bp	EUR	50 000 000	51 427 573,89	1,40
CD BANQUE PALATINE ESTR +29bp 10102025	EUR	30 000 000	30 827 338,30	0,84
CD BANQUE PALATINE ESTR +30,5bp 05122025	EUR	50 000 000	51 097 660,02	1,39
CD BPCE ESTR +30bp 02042026	EUR	30 000 000	30 338 505,34	0,82
CD CM ARKEA ESTR +29bp 17102025	EUR	10 000 000	10 267 553,25	0,28
CD CM ARKEA ESTR +30bp 28112025	EUR	10 000 000	10 226 968,00	0,28

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
CD CM MAINE-ANJOU BASSE NORMANDIE ESTR +30bp 171	EUR	20 000 000	20 537 369,83	0,56
CD COOPERATIEVE R.	EUR	30 000 000	29 553 809,00	0,80
CD CRCAM AQUITAINE ESTR +28bp 03112025	EUR	20 000 000	20 483 640,08	0,56
CD CRCAM AQUITAINE ESTR +28bp 17112025	EUR	20 000 000	20 452 438,76	0,56
CD CREDIT LYONNAIS SA ESTR +26,5bp 31122025	EUR	20 000 000	20 216 617,14	0,55
CD LA BANQUE POSTALE ESTR +26bp 02102025	EUR	40 000 000	41 126 209,34	1,12
CD LA BANQUE POSTALE ESTR +26bp 06112025	EUR	20 000 000	20 492 604,87	0,56
CD LA BANQUE POSTALE ESTR +28,5bp 26032026	EUR	60 000 000	60 703 424,81	1,65
CD LA BANQUE POSTALE SA ESTERCAP +0315 230626	EUR	30 000 000	30 162 977,20	0,82
CD NATWEST 170227	EUR	30 000 000	29 076 257,76	0,79
CD SOCIETE GENERALE ESTR +30bp 03022026	EUR	30 000 000	30 578 734,84	0,83
CD SOCIETE GENERALE ESTR +30bp 16012026	EUR	15 000 000	15 273 513,26	0,42
CD TORONTO-DOMINION BANK (LONDON) ESTR +31,5bp 1	EUR	20 000 000	20 484 178,22	0,56
CFCMMA NCP11092026	EUR	20 000 000	20 002 792,22	0,54
CFCMMA NCP13072026	EUR	10 000 000	10 021 860,51	0,27
CFCMMA NCP30092026	EUR	15 000 000	14 999 100,67	0,41
CL BMT02112026	EUR	40 000 000	40 067 799,15	1,09
ECP BANCO 131025	EUR	20 000 000	19 984 852,08	0,54
ECP BBK ZC 190526	EUR	50 000 000	49 283 178,90	1,34
ECP BPCE ESTR +30bp 16122025	EUR	50 000 000	51 054 051,58	1,39
ECP CA LEASING & FACTORING ESTR +32,5bp 03022026	EUR	30 000 000	30 499 598,82	0,83
ECP CA LEASING & FACTORING ESTR +32,5bp 30012026	EUR	20 000 000	20 338 841,93	0,55
ECP CMZ 2.085% 26	EUR	30 000 000	29 447 105,61	0,80
ECP COMMERZB.0326	EUR	20 000 000	19 803 023,78	0,54
ECP COMMERZBANK 26	EUR	50 000 000	49 128 030,57	1,34
ECP COOPERATIEVE RABOBANK UA ESTR +26bp 23102025	EUR	20 000 000	20 516 326,42	0,56
ECP DB 2.37% 26	EUR	25 000 000	24 798 501,92	0,67
ECP GLDM 2.08% 26	EUR	30 000 000	29 495 356,51	0,80
ECP INTESA BK 26	EUR	25 000 000	24 826 036,24	0,67
ECP INTESA SANP 26	EUR	30 000 000	29 484 361,76	0,80
ECP INTESA SANPAOLO BK IRELAND PLC +bp 28012026	EUR	15 000 000	14 889 373,49	0,40
ECP JYSKE BANK A/S ESTR +25,5bp 06112025	EUR	40 000 000	40 977 661,96	1,11
ECP LLOYDS BANK26	EUR	20 000 000	19 797 388,38	0,54
ECP LLOYDS BANK CORPORATE MARKETS ESTR +29bp 031	EUR	40 000 000	41 130 141,22	1,12
ECP NATIONAL BANK OF CANADA ESTR +30bp 05122025	EUR	30 000 000	30 659 520,36	0,83
ECP SANT 2.07% 26	EUR	30 000 000	29 773 168,23	0,81
ECP SANT 2.22%26	EUR	45 000 000	44 025 506,95	1,20
ECP SANTANDER 26	EUR	30 000 000	29 491 807,59	0,80
ECP SANTANDER CONS	EUR	25 000 000	24 462 450,85	0,66

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
ECP SOCIETE GENERALE SA ESTERCAP +031 230626	EUR	30 000 000	30 185 834,53	0,82
ECP SWEDBANK AB ESTR +28bp 17102025	EUR	30 000 000	30 801 148,75	0,84
ECP TORONTO-DOMINION BANK (LONDON) ESTR +27bp 17	EUR	30 000 000	30 799 874,93	0,84
ECP TORONTO-DOMINION BANK (LONDON) ESTR +34bp 24	EUR	50 000 000	51 331 571,05	1,39
ECP UNICREDIT SPA ESTR +25bp 02102025	EUR	30 000 000	30 838 467,60	0,84
ECP VEOLIA ENVIRONNEMENT SA ESTERCAP +022 231225	EUR	30 000 000	30 169 085,53	0,82
L.B.P. NCP 011025	EUR	150 000 000	150 000 000,00	4,08
LEASIN NCP04082026	EUR	10 000 000	10 025 604,53	0,27
LEASIN NCP18092026	EUR	50 000 000	49 987 806,67	1,36
PALATI NCP18092026	EUR	25 000 000	24 998 790,00	0,68
SG NCP01072026	EUR	10 000 000	10 047 014,18	0,27
STELLA NCP09102025	EUR	40 000 000	41 111 645,50	1,12
Boissons			14 948 283,13	0,40
PRFIN. NCP24112025	EUR	15 000 000	14 948 283,13	0,40
Electricité			44 992 319,52	1,22
EDF BMT22012027	EUR	15 000 000	15 106 942,08	0,41
EDF NCP02122025	EUR	30 000 000	29 885 377,44	0,81
Entités garanties par Etat			198 260 594,95	5,39
ACOSS NCP05032026	EUR	30 000 000	29 712 291,38	0,81
ACOSS NCP17112025	EUR	40 000 000	39 884 022,17	1,08
ACOSS NCP25032026	EUR	30 000 000	30 004 460,83	0,82
BPIFR NCP05062026	EUR	50 000 000	49 249 350,21	1,34
BPIFR NCP13042026	EUR	50 000 000	49 410 470,36	1,34
Fournisseurs de services de télécommunications			5 020 597,33	0,14
ORANGE NCP01072026	EUR	5 000 000	5 020 597,33	0,14
Gaz eau et services multiples aux collectivités			80 679 062,95	2,19
ECP VEOLIA ENVIRONNEMENT SA ESTR +29bp 09122025	EUR	30 000 000	30 650 971,56	0,83
ENGIE NCP23122025	EUR	50 000 000	50 028 091,39	1,36
Ingénierie Industrielle			34 559 646,18	0,94
ECP TRATON FI.1125	EUR	15 000 000	14 941 515,28	0,41
ECP VOLVO TREASU26	EUR	20 000 000	19 618 130,90	0,53
Instruments de placement hors actions			38 297 878,27	1,04
CD STANDARD C.0827	EUR	20 000 000	19 147 414,72	0,52
CD STANDARD C.0827	EUR	20 000 000	19 150 463,55	0,52
Logiciels et services informatiques			32 685 065,64	0,89
CD HP INTL BANK 26	EUR	15 000 000	14 714 037,01	0,40
SOPRA NCP01102025	EUR	10 000 000	10 000 000,00	0,27
SOPRA NCP01122025	EUR	8 000 000	7 971 028,63	0,22
Produits ménagers et constr individuelle			50 361 547,22	1,37
NEU MTN SEB SA EUR3M +72bp 10072026	EUR	10 000 000	10 087 660,22	0,28

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
NEU MTN SEB SA EUR3M +72bp 29072026	EUR	15 000 000	15 113 104,50	0,41
NEU MTN SEB SA EUR3M +83bp 13102025	EUR	25 000 000	25 160 782,50	0,68
Services aux consommateurs			9 976 558,84	0,27
ECP AMCOR 2.13% 25	EUR	10 000 000	9 976 558,84	0,27
Services bancaires invest et de courtage			81 417 814,78	2,21
CD CM OCEAN ESTR +30bp 08102025	EUR	30 000 000	30 836 960,61	0,84
CD CM OCEAN ESTR +32bp 13112025	EUR	20 000 000	20 489 997,42	0,56
CFCMOC NCP09092026	EUR	10 000 000	10 001 231,89	0,27
CFCMOC NCP19082026	EUR	10 000 000	10 014 221,86	0,27
NEU MTN CM OCEAN EUR3M +44bp 03072026	EUR	10 000 000	10 075 403,00	0,27
Services financiers et de crédit			34 925 557,19	0,95
ECP DZ BANK AG 25	EUR	35 000 000	34 925 557,19	0,95
Parts d'OPC et fonds d'investissements			**343 593 103,79**	**9,34**
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			**170 501 078,22**	**4,63**
CM-AM CASH ISR-IC	EUR	162,896	89 999 702,81	2,44
OFI INV.ISR MONET.CT C FCP 4D	EUR	33 265,9934	80 501 375,41	2,19
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			**173 092 025,57**	**4,71**
CM-AM MONE ISR-RC	EUR	95 891,609	173 092 025,57	4,71
Total			**3 277 803 901,36**	**89,08**

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
13985258	24 365 000,00	0,00	20 294,39	24 365 000,00
ABNAMRO 1398699	28 580 000,00	0,00	23 527,43	28 580 000,00
ABNAMRO 1410131	29 357 000,00	78 323,48	0,00	29 357 000,00
BBVA 1388281	29 264 000,00	35 166,40	0,00	29 264 000,00
BNPP 1402901	19 524 000,00	0,00	17 701,18	19 524 000,00
BNPP 1407328	39 109 000,00	68 187,99	0,00	39 109 000,00
BNPP 1407478	48 951 000,00	70 719,00	0,00	48 951 000,00
CA-CIB	39 721 000,00	6 274,34	0,00	39 721 000,00
HSBC CONTINENTAL	30 000 000,00	43 028,97	0,00	30 000 000,00
ISDA BNP Paribas - C	50 000 000,00	81 880,46	0,00	50 000 000,00
ISDA Unicredit Bank-	20 000 000,00	29 847,50	0,00	20 000 000,00
MSESE 1396014	14 618 000,00	0,00	19 133,05	14 618 000,00
MSESE 1401956	20 000 000,00	0,00	18 093,16	20 000 000,00
NATCM 1407158	19 777 000,00	6 011,64	0,00	19 777 000,00
NATCM 1407192	29 655 000,00	8 708,04	0,00	29 655 000,00
NATWEST 1398323	24 415 000,00	7 436,56	0,00	24 415 000,00
NATWEST 1409325	35 000 000,00	20 834,57	0,00	35 000 000,00
NATWEST MARKETS NV	29 671 000,00	9 472,12	0,00	29 671 000,00
NATWEST MARKETS NV	19 784 000,00	9 974,77	0,00	19 784 000,00
NATWEST MARKETS NV	29 377 000,00	43 313,56	0,00	29 377 000,00
Natwest Markets NV -	10 000 000,00	10 772,59	0,00	10 000 000,00
NOMURA 139139*6	39 098 000,00	32 348,32	0,00	39 098 000,00
NOMURA 1402041	19 504 000,00	0,00	21 040,76	19 504 000,00
SWAHSB140926ECP SANT	24 465 000,00	12 825,09	0,00	24 465 000,00
SWAHSB230726CD HP IN	14 691 000,00	25 751,82	0,00	14 691 000,00
SWTBNP060827CD STAND	19 121 000,00	35 524,92	0,00	19 121 000,00
SWTBNP180827CD STAND	19 112 000,00	28 059,52	0,00	19 112 000,00
SWTHSB210926ECP SANT	45 000 000,00	6 742,11	0,00	45 000 000,00
SWTHSB300126ECP SANT	26 672 000,00	14 608,84	0,00	26 672 000,00
SWTHVB291126CIE DE S	10 000 000,00	197,63	0,00	10 000 000,00

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
SWTNAT170726ECP CMZ	29 381 000,00	43 112,86	0,00	29 381 000,00
SWTRBS170626ECP GLDM	30 000 000,00	42 734,51	0,00	30 000 000,00
UNICREDIT BK AG LOND	48 995 000,00	74 493,06	0,00	48 995 000,00
Sous total		**846 350,67**	**119 789,97**	**917 207 000,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**846 350,67**	**119 789,97**	**917 207 000,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Options				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Swaps				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Autres instruments				
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	0,00	0,00		0,00		0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Options					
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Swaps					
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Autres instruments					
Sous total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	3 277 803 901,36
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	726 560,70
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	409 440 558,28
Autres passifs (-)	-8 389 566,45
Total = actif net	**3 679 581 453,89**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Dénomination du produit: La Française Trésorerie ISR

Identifiant d'entité juridique: 969500HZG40X186MLQ68

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ **Oui**

●○ ☒ **Non**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: N/A

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : N/A

☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de N/A d'investissements durables

- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit ont été atteintes.

Ce produit financier adopte une approche d'intégration et de sélectivité ESG dans la gestion et élimine 25% des émetteurs les moins bien notés sur le score ESG interne de son univers investissable.
Le score ESG du produit financier à date était de 6.62/10 tandis que son univers de référence affichait un score de 5.98/10.
Le taux de couverture ESG du portefeuille était de 97% et le portefeuille ne détient aucun titre dont le score est sous le seuil des 25%.

Par ailleurs, le produit fait la promotion de caractéristiques environnementales et sociales en se donnant pour objectif de surperformer deux indicateurs de durabilité par rapport à son univers ESG.

Les indicateurs de durabilité sont :
L'empreinte carbone Scope 1+2 (tCO2/M€) et le bonus lié à l'ESG.

Pour rappel, ce fonds a une approche en sélectivité et n'a pas d'obligation d'amélioration de son score ESG vis à vis de celui de son univers investissable.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

L'empreinte carbone du fonds était de 25,2 à date versus 60,1 pour son univers. Le produit financier est de ce fait en surperformance par rapport à son univers.

Le bonus lié à l'ESG du fonds était de 65,49% à date versus 36.46% pour son univers. Le produit financier est de ce fait en surperformance par rapport à son univers.

…et par rapport aux périodes précédentes ?

Nous ne pouvons comparer l'empreinte carbone de cette année et celle de l'année précédente puisque l'indicateur de durabilité qui était choisi le 30 septembre 2024 était l'intensité carbone.

Le bonus lié à l'ESG du fonds était de 61,35% à date versus 65,49% cette année. Le produit financier est de ce fait en surperformance par rapport à la période précédente.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme, et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Outre la promotion des caractéristiques environnementales et sociales, au cœur de la proposition d'investissement du produit financier, celui-ci se donne sur une poche d'investissement minimale pour objectif d'investir dans des sociétés et/ou émetteurs identifiés comme 'durables' selon une méthodologie interne, propre à Crédit Mutuel Asset Management.

Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies sont utilisés comme cadre de référence pour déterminer les investissements qui peuvent contribuer à un objectif environnemental ou social.

Le produit financier cherche ainsi à encourager les sociétés et/ou émetteurs les mieux disant en matière de pratiques environnementales, sociales et de gouvernance, tout en valorisant et encourageant ceux et celles qui démontrent aussi d'une contribution avérée à la réalisation d'objectifs environnementaux et/ou sociaux, notamment de par leurs activités.

La section sur la proportion d'investissement durable du produit sur la période, par rapport à son minimum d'engagement démontre l'effort mis en œuvre pour orienter le financement vers des sociétés qui ont de bonnes pratiques de durabilité.

Les seuils quantitatifs minimums que la société de gestion s'est fixé pour l'investissement durable sont consultables dans la Politique d'Investissement Responsable disponible sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Crédit Mutuel Asset Management a établi un cadre d'identification des principales incidences négatives pour permettre l'évaluation des préjudices importants pouvant venir affaiblir la proposition d'investissement durable. Il permet d'évaluer la capacité des sociétés sélectionnées à gérer le potentiel impact négatif de leurs activités sur les facteurs de durabilité E et S (Do No Significant Harm).

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs PAI pris en compte permettent de mesurer l'impact négatif potentiel des investissements sur la durabilité. En attente de seuils spécifiés par les régulateurs, comme indiqué par les autorités européennes de surveillance (AES) dans leur déclaration de clarification du 2 juin 2022, Crédit Mutuel Asset Management s'appuie donc sur ses travaux d'analyse interne et sa base propriétaire ESG afin d'analyser l'impact négatif d'une entreprise sur l'environnemental et le social et sociétal. Notre modèle permet ainsi de codifier (attribution de points) chaque société analysée en fonction des réponses obtenues sur les critères sélectionnés.

Tous les indicateurs PAI du tableau 1 de l'annexe 1 des RTS sont pris en considération.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

Dans le cadre de sa politique d'identification des investissements durables, Crédit Mutuel Asset Management a évalué les principales incidences négatives pouvant causer des préjudices importants et ainsi affaiblir la proposition de contribution positive, environnementale et/ou sociale, identifiée dans un premier temps grâce à la proportion du chiffre d'affaires alignée avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'évaluation d'un potentiel préjudice important s'est fait sur la base :
De règles d'exclusion sectorielle concernant les activités d'investissement de secteurs à forts risques environnementaux et sociaux, comme le charbon ou l'exploitation minière
De règles d'exclusion normative concernant les armes controversées et le respect des droits humains
De l'exclusion des entreprises violant les principes du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)
De la prise en compte des principales incidences négatives (PAI) au travers de la méthodologie et notation propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management.

Tous les indicateurs PAI (tableau 1, annexe 1 RTS) sont ici pris en considération ; soit de façon directe (indicateur de violation du Pacte Mondial des Nations-Unies et des principes de l'OCDE), soit en utilisant des éléments du score propriétaire ESG de Crédit Mutuel Asset Management comme proxy. Dans ce cas, chaque PAI a été associé à un sous-pilier du score ESG propriétaire lui correspondant.

Le modèle d'Investissement Durable développé par Crédit Mutuel Asset Management a donc permis la prise en compte des incidences négatives et des principes directeurs de l'OCDE et des Nations-Unies en amont de l'investissement, évitant ainsi toute exposition à une société ou émetteur identifié comme pouvant causer un préjudice important sur le plan environnemental ou social.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité par le produit financier se fait de trois façons :

1. Par l'application de politiques d'exclusion sectorielles. Elles s'appliquent à toutes les stratégies gérées activement, y compris ce produit financier, et concernent les armements controversés, le tabac, le charbon, et les hydrocarbures. Elles permettent de se prémunir d'une exposition à de forts risques de durabilité inhérents à ces secteurs.
2. Par la notation ESG interne, qui permet de mesurer la performance ESG générale d'une société ou d'un émetteur. Elle est constituée à partir d'un éventail d'indicateurs environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance découlant d'une analyse des données brutes PAI.
3. Et par l'investissement durable, qui nécessite qu'au moins 4 des 9 critères DNSH relatifs aux PAI soient validés afin de considérer un investissement comme durable.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 30/09/2024-30/09/2025

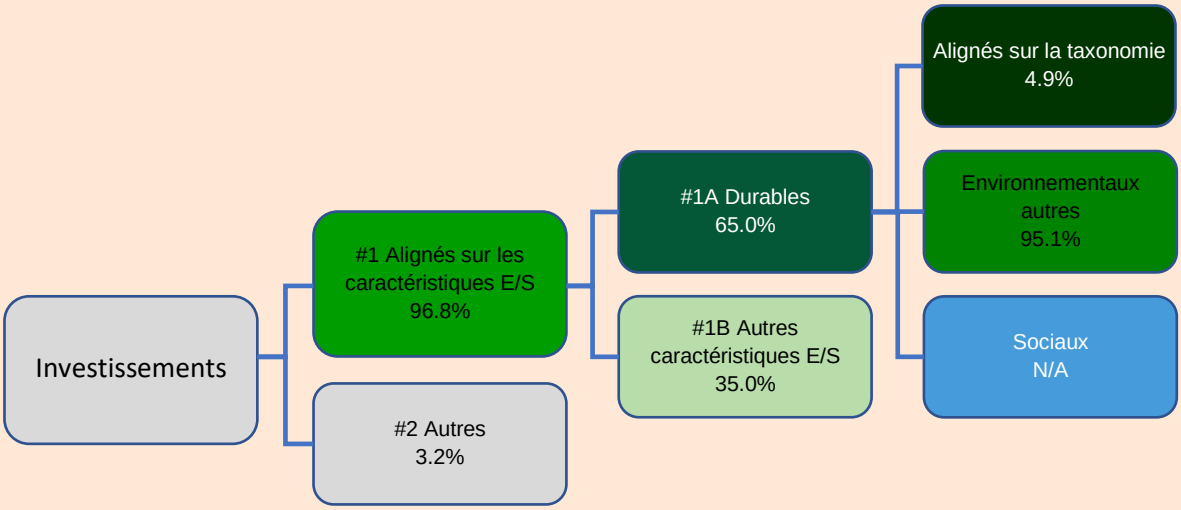
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
OFI Invest ISR Monetaire CT C		4,05 %	France
CM-AM MONE ISR - Part RC		3,63 %	France
Lloyds Bank Corporate Market plc ESTR +29bp 09/05/2025	Banque	2,38 %	Royaume Uni
BFCM ESTR +30bp 10/02/2025	Banque	1,54 %	France
TORONTO-DOMINION BANK (LONDON BRANCH) ESTR +34bp 11/24/2025	Banque	1,54 %	Royaume Uni
BANQUE PALATINE ESTR +30.5bp 12/05/2025	Banque	1,53 %	France
BPCE ESTR +30bp 12/16/2025	Banque	1,53 %	France
LA BANQUE POSTALE ESTR +28,5bp 03/26/2026	Banque	1,33 %	France
Banque Postale OIS_ESTR 02/10/2025	Banque	1,23 %	France
Lloyds Bank Corporate Market Plc OIS_ESTR 03/10/2025	Banque	1,23 %	Royaume Uni
Banque Stellantis France ester+29.5bps 09/10/2025	Banque	1,23 %	France
JYSKE BANK A/S ESTR +25.5bp 11/06/2025	Banque	1,23 %	Danemark
Acoss 0,00 % 17/11/2025	Souverain	1,19 %	France
La Banque Postale 0,00 % 01/10/2025		1,02 %	France
Unicredit Spa OIS_ESTR 02/10/2025	Banque	0,92 %	Italie

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

A date, le produit financier a une proportion d'investissements liés à la durabilité de 65%.

Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.
La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.
La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements ont été réalisés dans les secteurs économiques suivants :

Secteur économiques	Somme de % Actif
Communications	**0,03 %**
Télécommunications	0,03 %
Consommations Cycliques	**3,44 %**
	0,48 %
Alimentaire	0,51 %
Articles/produits ménagers	2,11 %
Fabricants d'automobiles	0,35 %
Consommations non-cycliques	**1,10 %**
Boissons	1,02 %
Services commerciaux	0,08 %
Etat	**3,47 %**
Souverain	3,47 %
Financières	**64,31 %**
Assurance	0,45 %
Banque	62,66 %
Immobilier (Fonds Investissement)	0,10 %
Services financiers diversifiés	1,10 %
Industrie	**1,52 %**
	0,17 %
Aérospatial/Défense	1,02 %
Electronique	0,08 %
Ingénierie et construction	0,12 %

Matériaux de construction	0,07 %
Transport	0,07 %
Services Publics	**6,54 %**
Eau	2,16 %
Electricité	2,22 %
Gaz	0,31 %
Souverain	1,85 %
Technologie	**0,35 %**
Ordinateurs	0,24 %
Semi-conducteurs	0,11 %
Autres	**17,05 %**
Autres	**2,20 %**

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignes sur la taxonomie de l'UE ?

Le montant d'alignement à la taxonomie européennes est calculé à partir de la donnée reportée par les entreprises et relayée par des fournisseurs de données externes. L'alignement de chaque émetteur est pondéré par son poids en portefeuille qui explique les proportions agrégées remontées.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE[1]?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche.
L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

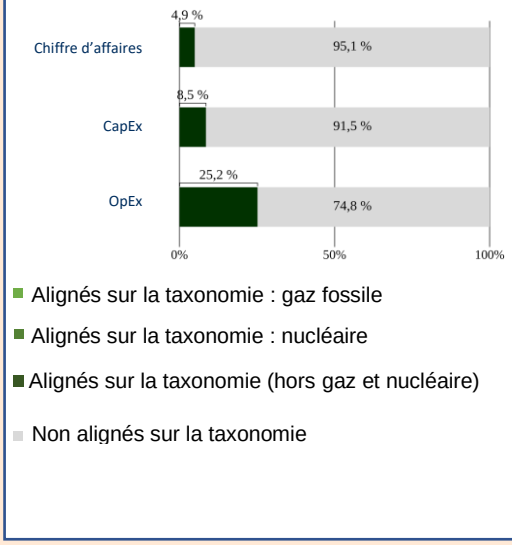
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

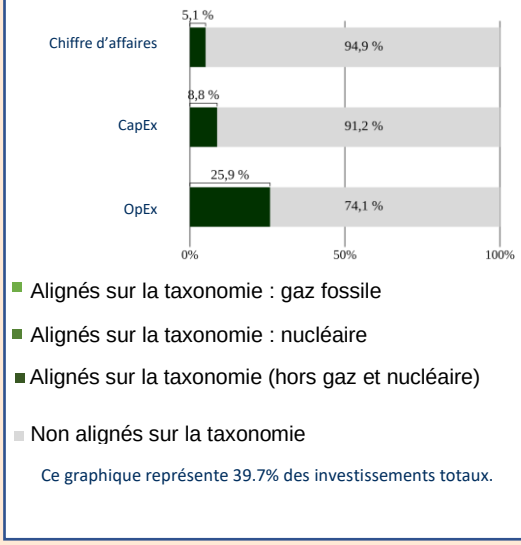
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaitre en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxonomie
Dont obligations souveraines *



2. Alignement des investissements sur la taxonomie
Hors obligations souveraines *



Ce graphique représente 39.7% des investissements totaux.

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes est la suivante :
% alignement activités habilitantes : 4,74 %
% alignement activités transitoires : 1,07 %

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

L'alignement taxonomie à date est de 4,9% comparé à 3,22% sur la période précédente

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnement non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie est de 95,1%.
Cette part des investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie peut s'expliquer par le choix d'entreprises en transition vers un alignement de leurs activités sur la taxonomie ou par des activités qui ne sont pas directement prises en compte par la taxonomie.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ce produit financier pouvait investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPVCM de droit français ou étranger. Dans la mesure du possible, la caractéristique 'durable' des sous-jacents a été identifiée par transparence ; les actifs ont ensuite été alloués dans chacune des poches. Dans un souci de cohérence, le gérant a veillé à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières ou de durabilité, afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et ainsi de minimiser les risques de durabilité émanant de l'exposition aux fonds sous-jacents.

Une proportion de liquidités, détenue à titre auxiliaire, a permis d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuels mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. N'héritant pas d'une caractéristique de durabilité, le cash a été comptabilisé dans la poche 'non durables'. Dans la mesure du possible, les sous-jacents des OPC (monétaires notamment) ont été analysés en transparence, et alloués entre les poches 'durables' et 'non durables' selon le modèle 'Investissement Durable' de Crédit Mutuel Asset Management. De la même manière et quand cela est possible, certains dérivés identifiés en transparence comme 'non durables' ont également été intégrés dans ces autres investissements 'non durables'.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Une série de contrôles de premier niveau est prévue au sein des équipes de gestion. Les contrôles de second et troisième niveau viennent compléter le dispositif, afin d'assurer le respect des contraintes de durabilité prévues dans la documentation précontractuelle.

Ceux-ci peuvent par exemple prendre la forme d'assurer :

- un taux de couverture des caractéristiques extra-financières satisfaisant tel que décrit dans la documentation précontractuelle et ci-dessus.
- le respect des critères de sélectivité / amélioration du produit.
- l'application des politiques d'exclusions sectorielles
- la qualification d'investissement durable et le respect, à tout moment, du pourcentage minimum affiché dans la documentation précontractuelle.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le fonds n'a pas d'indice de référence durable.

En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marche large ?

Le fonds n'a pas d'indice de référence durable.

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Le fonds n'a pas d'indice de référence durable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?
Le fonds n'a pas d'indice de référence durable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marche large ?
Performances sur la période :

Fonds :
La Française Trésorerie ISR - Part B | +2,70%
La Française Trésorerie ISR - Part I | +2,71%
La Française Trésorerie ISR - Part R | +2,58%
La Française Trésorerie ISR - Part T C | +2,70%

Indice : 2.57%

LA FRANCAISE TRESORERIE ISR

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Credit Mutuel Asset Management

4, rue Gaillon
75002 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

LA FRANCAISE TRESORERIE ISR

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Credit Mutuel Asset Management

4, rue Gaillon
75002 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP LA FRANCAISE TRESORERIE ISR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LA FRANCAISE TRESORERIE ISR constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 188 160 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Deloitte.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 09 janvier 2026

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE